

Marlaine Cacouault-Bitaud

Professeur du secondaire : une profession féminine ? Éléments pour une approche socio-historique

In: Genèses, 36, 1999. pp. 92-115.

Résumé

"Professor: a feminine Profession? Contributions to a socio-historical Approach! The author analyses the evolution of secondary school teaching by women throughout the 20th century. She tries to show what may be meant by the "féminisation" of teaching at various periods and to bring out the institutional and - social stakes involved in this process. At the same time, she questions to what extent the exercise of a qualified profes- - sion and the single status of a majority, of teachers for half a century, have opened up to women territories perceivedas "masculine". In a similar vein, the article postulates that possibilities for promotion came into being for married teachers with children after 1965 and that, under certain conditions, the teaching profession eludes the traditional definition of a "woman's profession".

Citer ce document / Cite this document :

Cacouault-Bitaud Marlaine. Professeur du secondaire : une profession féminine ? Éléments pour une approche socio-historique. In: Genèses, 36, 1999. pp. 92-115.

doi: 10.3406/genes.1999.1581

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1999_num_36_1_1581



PROFESSEUR

DU SECONDAIRE:

UNE PROFESSION FÉMININE?

ÉLÉMENTS POUR

UNE APPROCHE

SOCIO-HISTORIQUE

Marlaine Cacouault-Bitaud

- 1. La mixité a été introduite progressivement dans les établissements à partir des années cinquante : voir Jean-Michel Chapoulie, Les Professeurs de l'enseignement secondaire, Paris, MSH, 1987, p. 15; Françoise et Claude Lelièvre. Histoire de la scolarisation des filles, Paris, Nathan, 1990, pp. 174 et suiv. C'est la loi du 11 juillet 1975 relative à l'Éducation qui par ses décrets d'application fait de la mixité une obligation dans tous les établissements.
- 2. Rebbeca Rogers, «Le professeur a-til un sexe? Les débats autour de la présence d'hommes dans l'enseignement secondaire féminin. 1840-1880», Clio, n° 4, 1996, pp. 221-239.
- 3. Françoise Mayeur, L'Enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République, Paris, Presses de la Fondation des sciences politiques. 1977, p. 399. Jeanne Galzy raconte dans La Femme chez les garçons, Paris, Payot, 1919, son expérience de professeur dans un lycée masculin pendant la guerre de 1914-1918.

e professorat de l'enseignement secondaire a été tout d'abord une profession masculine, au sens où les lycées d'État, fondés en 1802, étaient réservés aux seuls garçons. Un siècle plus tard elle était devenue mixte, si l'on entend par là que des femmes ont été recrutées pour exercer dans les lycées de jeunes filles institués en 1880. Le qualificatif, toutefois, ne laisse pas d'être ambigu: la mixité de la fonction jusqu'à une date récente¹ allait de pair avec des lieux de travail distincts. Les hommes qui officiaient dans des établissements féminins au cours des années de fondation, quand les enseignantes étaient trop peu nombreuses, furent vite écartés²; les professeurs femmes, quant à elles, n'ont été admises dans les sanctuaires masculins qu'à l'occasion d'événements exceptionnels comme les conflits mondiaux³.

En outre, les professorats féminin et masculin ne sont pas la réplique l'un de l'autre pendant les premières décennies de l'enseignement secondaire des jeunes filles: la spécialisation du point de vue des savoirs - le latin ne figure pas au programme - et les rémunérations ne sont pas équivalentes. La spécificité du magister féminin a été décrite et analysée par Françoise Mayeur dans un ouvrage pionnier; l'étude s'achève sur l'identification progressive des enseignements féminin et masculin à partir de 1924. L'auteur se demande alors si «l'égalité de principe» a entraîné, pour les femmes, l'égalité avec les hommes dans les différentes carrières.

Notre objectif dans cet article est d'appréhender le professorat dans la durée pour tester à la fois le tranchant et la fluidité des principes de division et de classement qui font référence à la différence de sexe. En effet, les catégories du féminin et du masculin sont utilisées depuis la création des lycées de filles et à mesure que des changements marquent le système d'enseignement et son personnel. Il s'agit, toutefois, de concevoir la dynamique des relations entre les sexes en fonction d'une logique plus complexe que celle de l'opposition binaire. Nous nous attacherons à développer cette perspective en considérant plusieurs «âges» du professorat exercé par des femmes, en mettant en relation des sphères d'activité hétérogènes, en tenant compte de la façon dont les enseignantes elles-mêmes perçoivent les conditions d'existence qui sont les leurs.

Le phénomène du célibat massif dans la première moitié du xx^c siècle a d'abord retenu notre attention⁴. Cette recherche était conçue comme le volet historique d'une enquête sociologique qui se proposait d'expliquer la féminisation du professorat dans les années soixante-dix⁵. Or, les enseignantes recrutées après la dernière guerre se distinguent de leurs aînées au sens où la majorité d'entre elles sont mères de famille. Il v avait tout lieu de penser que le mode de vie personnel n'était pas indépendant, dans l'un et l'autre cas, des formes de l'engagement professionnel. En adoptant ce point de vue, on se donnait les moyens de comprendre pourquoi l'enseignement continuait d'attirer les diplômées alors que d'autres professions «supérieures» étaient devenues accessibles et comment se déroulaient les carrières des professeurs vivant dans un cadre conjugal. Tout en conservant cette optique dans nos recherches les plus récentes, nous avons introduit la dimension de la comparaison entre les sexes; parallèlement, le corpus d'entretiens menés avec des retraitées a été enrichi et des dossiers personnels ont été consultés⁶.

En effet, à divers moments du temps, les professeurs et leurs élèves se confrontent aux possibilités et aux limites contenues dans les dispositions institutionnelles qui définissent un territoire « masculin » et « féminin » au sein même de l'École. Les relations historiquement construites entre les sphères publique, professionnelle et privée déterminent l'offre qui est faite à l'un ou l'autre sexe dans le domaine de la formation et de l'activité rémunérée. Pour se contenter d'un exemple, l'absence de droits politiques ne gêne pas l'accès des femmes à la fonction de professeur, mais elle leur interdit celle de magistrat avant 1946⁷.

- 4. Marlaine Cacouault-Bitaud, «Diplôme et célibat. Les professeurs femmes des lycées entre les deux guerres » in Arlette Farge, Christiane Klapisch-Zuber (éd.), Madame ou Mademoiselle? Itinéraires de la solitude féminine, xviit'-xx' siècle, Paris, Montalba, 1984, pp. 177-203. En 1935, 65 % des professeurs femmes qui exercent dans un lycée sont des célibataires. Treize entretiens approfondis ont été réalisés entre 1980 et 1982 à Orléans et Paris auprès d'enseignantes nées entre 1893 et 1919.
- 5. M. Cacouault-Bitaud, « Des femmes professeurs à l'ère de la féminisation. Positions, situations, itinéraires ». Thèse de troisième cycle en sociologie, université Paris VIII, 1986. Une enquête a été menée par questionnaire et entretiens dans les villes d'Orléans et Tours entre 1979 et 1981 auprès de professeurs femmes de type lycée, agrégées ou certifiées pour la plupart.
- 6. Entre 1993 et 1995, une seconde enquête a été effectuée par questionnaire et entretiens dans les académies de Dijon, Orléans et Paris auprès de professeurs hommes et femmes et de chefs d'établissement de second degré. Voir M. Cacouault-Bitaud, « Différenciation des carrières entre les hommes et les femmes dans l'enseignement du second degré », Les Cahiers du Centre fédéral, FEN-UNSA, fév. 1999. Dix entretiens ont été réalisés au cours de cette période avec des enseignantes retraitées en Bourgogne. En 1999 nous avons consulté des dossiers personnels.
- 7. Anne Boigeol, « Les femmes et les cours. La difficile mise en œuvre de l'égalité des sexes dans l'accès à la magistrature », Genèses, n° 22, 1996, pp. 107-129.

Nous allons montrer que le champ de la profession se structure à partir de distinctions fines dont les catégories énumérées plus haut peuvent rendre compte si on les fait jouer sur une échelle d'intensité et dans un contexte perçu comme évolutif. Il se trouve que telle discipline, tel poste, telle condition personnelle... sont l'apanage d'une majorité d'hommes ou de femmes à une époque donnée; un caractère «masculin» ou «féminin» plus ou moins prononcé leur est attribué. Or, dans ce cadre à la fois fixe et mouvant, les agents de l'institution scolaire sont aussi des protagonistes qui jouent et se jouent des assignations et des étiquetages en les reprenant à leur compte, parfois pour affirmer une dissidence. Ainsi cette enseignante à la retraite qui revendique un célibat assumé comme «la» condition du maintien de l'activité professionnelle. La rupture d'un projet de mariage a sanctionné son refus d'abandonner l'enseignement de la philosophie et son investissement dans le travail intellectuel et le militantisme a été continu8. D'autres solutions (plus «féminines»?) étaient possibles: renoncer au travail rémunéré pour mener une action sociale dans l'entourage immédiat, renoncer à l'action publique pour se consacrer simultanément à l'activité professionnelle et à la famille. C'est donc la diversité des «appropriations» dans le domaine des savoirs et des pratiques, professionnelles et extra-professionnelles, que nous étudierons ici, sous quelques aspects9.

Un retour sur les années de fondation permettra de donner une acception précise à la notion de féminisation, entendue dans un sens qualitatif. Se trouve posé, conjointement, le problème de la périodisation: pour délimiter plusieurs époques, va-t-on se référer à des modifications introduites par les dispositions réglementaires, à des permanences identifiables à la lecture des textes officiels et des données statistiques, à des évolutions concernant le mode de vie des enseignantes? En prenant tous ces aspects en considération, mais en privilégiant tout de même la scansion introduite par les mesures réglementaires, nous avons distingué trois périodes: la première correspond à la mise en place d'une nouvelle institution, avec ses finalités propres. La seconde se définit par l'instauration d'une égalité formelle entre les professeurs hommes et femmes qui restent affectés dans des établissements distincts. Au cours d'une troisième période qui s'étend des années post-68 à la décennie quatre-vingt, la mixité est introduite, les

^{8.} Entretien (1992) avec une enseignante de philosophie née en 1912. Les parents étaient professeurs d'anglais, ils se sont mariés civilement après avoir vécu en union libre. C'est l'influence du père qui est mise en valeur; la mère élève quatre enfants et notre enquêtée lui prête main forte «malgré une femme de ménage; [son] père n'était pas concerné par ces problèmes ». Elle se distingue de ses sœurs institutrices et mariées, elle se perçoit comme l'élément «masculin» de la fratrie.

^{9.} Voir Michel de Certeau, L'Invention du quotidien, vol. 1: Arts de faire, Paris, UGE, coll. «10/18», 1980.

effectifs d'enseignants et la proportion de femmes augmentent, les disparités entre les établissements et les conditions d'exercice de la profession se sont accrues.

Les années de fondation ou comment «féminiser» une profession

La politique scolaire de la IIIe république se définit non seulement par la généralisation de l'instruction primaire, mais encore par la possibilité pour les filles des classes moyennes 10 de continuer des études dans un cadre laïque. Des postes sont alors réservés aux enseignantes dans les lycées féminins; elles ne se trouvent pas en concurrence avec les hommes, même lorsqu'il s'agit des fonctions de direction 11. Toutefois, le principe d'une répartition des garçons et des filles dans des lieux distincts n'implique pas de fixer pour ces dernières un programme spécial. La séparation aurait pu constituer une protection pour les femmes – en leur assurant des possibilités de promotion – sans être associée à l'idée d'une spécificité de l'enseignement et du professorat des lycées de filles.

La spécificité a triomphé, il est donc manifeste que le but n'était pas seulement de dispenser une instruction secondaire tout en évitant la promiscuité entre les sexes. La nouvelle institution a pour mission de moderniser l'instruction et l'éducation des filles tout en favorisant leur adaptation à des rôles sociaux complémentaires des rôles masculins. Deux pôles d'action et deux types de rapport au savoir s'opposent et se différencient: d'un côté la présence active dans les intérieurs – dont la salle de classe – et la culture générale, de l'autre la présence sur une scène publique et la qualification très spécialisée.

Les termes employés par Octave Gréard pour décrire un programme d'études sont éloquents: la science enseignée doit être «exacte», mais «bien du détail de menu savoir et de menus faits» peut être «épargné» aux jeunes filles. Il suffit de mettre «en pleine lumière [...] les grands gains de la civilisation humaine», autrement dit de vulgariser un savoir scientifique en privilégiant les acquis sur la démarche. L'horaire dévolu à cet enseignement sera peu important afin d'ôter aux professeurs la tentation d'approfondir les questions traitées: «en mesurant le temps aux professeurs, on avait le dessein de les obliger à maintenir leur enseignement dans une juste mesure».

10. Nous parlons ici des « classes moyennes» dans le sens où Valentin Feldman les définit in Raymond Aron, Maurice Halbwachs et al., Inventaires III. Les classes moyennes, Paris, Alcan, 1939 : les personnes travaillant à leur compte côtoient les salariés qui mettent en œuvre des compétences techniques et qui, pour une part d'entre eux, assument un rôle d'encadrement. En 1899, 30 % des parents des lycéennes sont des industriels, des commerçants, des artisans; 20,5 % des enseignants. 12,6 % des fonctionnaires moyens, 13,8 % des employés. Les propriétaires et les membres des professions libérales forment 19 % du groupe et les ouvriers 1,3 %. F. Mayeur, L'Enseignement..., op. cit., p. 193.

11. L'arrêté du 28 juillet 1884 « portant règlement pour les lycées et collèges de jeunes filles » définit le rôle de la directrice. Il est très étendu car elle n'est pas assistée d'un censeur comme les proviseurs des lycées de garçons. M. Cacouault-Bitaud, « Différenciation... », op. cit., pp 19-25 et sur les premières sévriennes qui furent directrices, Jo Burr Margadant, Madame le professeur. Women Educators in The Third Republic, Princeton University Press, 1990, pp. 191-202.

12. Article « Filles » dans le *Dictionnaire* de pédagogie de Ferdinand Buisson, Paris, Hachette, 1911, p. 634. Octave Gréard est cité par Maurice Pelisson qui rédige l'article. L'étude du latin et du grec et la préparation au baccalauréat sont introduites à titre facultatif dans quelques établissements à la veille de la Première Guerre mondiale.

13. F. Mayeur, *L'Enseignement...*, op. cit., pp. 264-270; Nicole Mosconi, *Femmes et savoirs*, Paris, l'Harmattan, 1994, pp. 140-143.

14. Source: Annuaire statistique de la France, Insee, 1955, p. 47.

15. Claudine Herzlich, Martine Bungener, Geneviève Pechler et al., Cinquante ans d'exercice de la médecine en France, Paris, Éd. Inserm, 1993, p. 22. Chez les médecins nés entre 1905 et 1910, le taux de féminisation s'élève à 8.6 %, il est de 7.8 % pour ceux qui sont nés entre 1915 et 1919. C'est la génération 1925-1930 qui compte un nombre de femmes plus important, 15.4 %.

16. Discours de Camille Sée à la Chambre des députés le 19 janvier 1880 cité par M. Pelissot, *Dictionnaire...*, op. cit., p. 635: «La puissance publique a créé pour les jeunes gens un enseignement supérieur [...] la plupart de ces grandes écoles sont fermées aux femmes. Je ne m'en plains pas pour l'École de droit: je n'éprouve nul besoin d'avoir des avocats femelles. J'avoue que l'accès de l'École de médecine n'est plus interdit aux femmes...»

17. Les enseignantes ne doivent pas séjourner dans les lieux de passage comme la rue et les gares; des rapports d'inspection cités par F. Mayeur ne traduisent pas seulement l'esprit qui règne avant 1914. Les enquêtées nées entre 1900 et 1930 ont été pour certaines l'objet de remarques du même genre dans les années trente et même cinquante-soixante. On réprouve celles qui, occupant un poste en province, prennent souvent le train pour Paris.

Dans le même ordre d'idée, l'absence de sanction des études est justifiée par la volonté de protéger les élèves du «dressage» et du «surmenage»; il s'agit surtout, pour les enseignantes et pour leurs élèves, de tenir la bride au désir de savoir trop impétueux¹².

On est fondé, en ce sens-là, à parler d'un enseignement et d'un professorat féminins que le cadre réglementaire s'attache à construire et individualiser. L'auteur de l'article «Filles» dans le Dictionnaire de pédagogie, souligne qu'il était urgent de «constituer une Université féminine», c'est-à-dire un corps enseignant particulier, et de créer à l'usage des filles des établissements analogues aux lycées et aux collèges de garçons. Cette expression laisse entendre que des parentés existent entre les deux institutions, mais qu'elles ne sauraient être en tout point semblables. Un certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire dans les lycées et collèges de jeunes filles est prévu pour les futures professeurs et des agrégations moins spécialisées que les agrégations masculines¹³. Enfin, la coupure entre le lycée féminin et l'enseignement supérieur protège les hommes de la concurrence de l'autre sexe au sein des professions libérales.

Même si quelques familles des milieux cultivés donnent à leurs filles la possibilité de passer le baccalauréat, les étudiants en droit ne comptent que 0,6 % de femmes entre 1908 et 1912. Elles représentent 10,5 % des effectifs en médecine, 8 % en sciences et un tiers en lettres¹⁴. Le taux de féminisation chez les médecins est d'environ 6 % pour la génération née entre 1900 et 1904¹⁵. Camille Sée estimait que la profession d'avocate, à la différence de l'enseignement, devait rester fermée à la gent féminine; celle de médecin lui convenait davantage. Le corps souffrant est un objet plus légitime pour la femme que les démêlés du prétoire¹⁶.

C'est donc bien la tension entre l'intérieur et l'extérieur qui s'exprime à travers les discours et qui fixe les places; l'établissement scolaire représente la sortie autorisée, à condition que l'enseignante emprunte le plus court chemin pour aller de la maison au lycée¹⁷. Le processus de «masculinisation» initié par une décision politique, l'allongement des études pour les filles, est «enrayé», dans la mesure où les professions qui impliquent une présence sur la scène publique restent largement fermées aux femmes au cours des décennies qui suivent la création de l'enseignement féminin.

En même temps, l'accès au savoir spécialisé, fût-ce avec des restrictions, est perçu comme une menace pour l'ordre social. La littérature journalistique et romanesque cherche à conjurer le danger en produisant deux nouveaux monstres: la mère docteur qui laisse mourir sa progéniture et l'enseignante vouée à la stérilité parce qu'elle dispense les nourritures spirituelles¹⁸. Il s'agit de rappeler aux ambitieuses que l'exercice d'une profession qualifiée n'est pas compatible avec la maternité et que la transgression de cette règle se paie d'une façon ou d'une autre. Cet avertissement n'est pas de nature à décourager les jeunes filles qui ont pris goût au travail intellectuel et dont l'entourage familial est favorable à la recherche d'une promotion, pour des raisons à la fois d'ordre culturel et économique.

En effet, les enquêtées nées entre 1895 et 1905 présentent comme une rupture par rapport à la tradition la possibilité de faire des études et de travailler pour un salaire. Elles ont assumé le risque du célibat, en accord avec leur famille ou en s'opposant, au moins dans un premier temps, aux vœux de leurs parents. Le sentiment d'avoir saisi «la chance qui s'offrait», quel que soit le poids des déterminations économiques et sociales, est un élément constitutif de l'identité personnelle et professionnelle: enseigner c'était « la suite logique des études sans bachot». Le milieu d'origine joue favorablement pour les filles d'instituteurs dont les parents souhaitent transmettre un héritage en termes de valeurs - le goût du savoir, la passion d'instruire, la laïcité - et d'assurance pour l'avenir. La réussite d'une fille unique, élève de Sèvres, leur permet de franchir symboliquement la barrière qui sépare le primaire du secondaire, même si ce dernier est «accommodé» pour les professeurs femmes. L'avenir professionnel n'était pas tracé de façon aussi nette pour les lycéennes nées dans la moyenne bourgeoisie que pour leurs compagnes filles de petits fonctionnaires, d'artisans ou d'employés. La moitié des professeurs femmes en exercice au début du xxe siècle viennent de ces milieux, mais 16 % des pères sont des cadres supérieurs, des patrons ou des membres des professions libérales, et 8 % des professeurs¹⁹. Dans ce dernier cas, l'origine sociale de la mère influe sur les projets parentaux. Une enseignante de couture dont le père est professeur de mathématiques et la mère fille de commerçants aisés, a déçu son entourage en ne reproduisant pas la condition

^{18.} F. Mayeur, L'Enseignement..., op. cit., p. 74, «L'étudiante en médecine»; M. Cacouault-Bitaud, Madame..., op. cit., pp. 199-200. à propos du roman de J. Galzy, L'Initiatrice aux mains vides, Paris, Rieder, 1929.

^{19.} Gérard Vincent, «Les professeurs du second degré au début du xx° siècle, Essai sur la mobilité sociale et la mobilité géographique » in *Le Mouvement Social*, n° 55, 1966, pp. 52-53.

maternelle. Nantie du seul diplôme de fin d'études secondaires, elle sollicite l'aide de son frère, agrégé de lettres, qui l'introduit comme répétitrice dans un lycée; elle cherche alors activement un débouché professionnel:

« j'ai voulu faire étant maîtresse d'internat mon diplôme d'infirmière... je cherchais quelque chose... et en même temps mon professorat de couture... j'ai dit bon! Je suis adroite, je vais me débrouiller par là... alors j'ai commencé mon diplôme d'infirmière mais je n'ai pas supporté l'odeur d'éther... Bon! laissons tomber ça... j'ai préparé le professorat par correspondance et je l'ai eu en 1926... et j'ai attendu patiemment mon poste en étant maîtresse d'internat, répétitrice, je me suis promenée²⁰.»

L'exemple des aînées qui exercent autour de 1914 a-t-il contribué à orienter nos interlocutrices vers le professorat? Celles qui ont pris leur retraite entre 1955 et 1962 s'accordent pour louer la «distinction» et les qualités intellectuelles et pédagogiques de leurs professeurs. Le cours tenait une place centrale dans la classe et l'histoire individuelle des élèves n'entrait pas en ligne de compte. Cette représentation renvoie aux normes et aux pratiques de l'époque, elle exprime encore la fierté d'avoir appartenu à un groupe de privilégiées, «égales» devant l'enseignement dispensé. Ce qu'il est important de relever, quelle que soit la part de l'idéalisation rétrospective et l'action sélective de la mémoire, c'est l'importance attachée à l'instruction comme facteur d'émancipation personnelle. Nos interlocutrices désignent en tout premier lieu sur la photo de classe, les enseignantes qui personnifient un écart par rapport à la norme: une femme divorcée d'un haut fonctionnaire, littéraire de formation²¹, côtoie une mère de quatre enfants, diplômée de sciences naturelles, qui n'a pas abandonné l'exercice de la profession. Enfin, parmi les célibataires «dévouées» à l'intérieur et à l'extérieur du lycée, une ligne de démarcation sépare, selon le professeur de couture, celles qui, proches des religieuses, vont visiter les malades à l'hôpital, et un autre groupe dont elle se réclame qui s'occupe d'œuvres sociales pour aider les familles ouvrières - notre enquêtée a enseigné au collège et à l'école primaire supérieure (EPS) de Béthune jusqu'en 1939. La couture, matière féminine s'il en est, a permis à cette enseignante d'entrer en contact avec des milieux variés, ce qu'elle présente comme un avantage du célibat.

Les propos d'une institutrice rencontrée par Elias Canetti à Vienne en 1922, résument les sentiments

^{20.} Professeur de couture née en 1902, célibataire. Entretien réalisé en 1981.

^{21.} Une enseignante née à la fin du xixe siècle a évoqué au cours de l'entretien l'un de ses professeurs, Madame Colas. une femme élégante et cultivée qui tranchait sur la norme; F. Mayeur cite dans L'Enseignement..., op. cit., p. 317, un rapport du recteur Charles en 1887, mécontent de cette fonctionnaire, alors directrice du lycée de Roanne: « Mme Colas est une jeune femme jolie. spirituelle et distinguée. Sa distinction qui lui assurera des succès dans certains salons n'est peut-être pas celle qui convient à une directrice de lycée. Elle dépasse évidemment de beaucoup celle qu'on apprécie dans une ville de province». Cette dame figure sur une photo de classe prise au lycée de filles d'Orléans vers 1910.

ambivalents des enseignantes par rapport au mariage et nous rappellent opportunément que le célibat des femmes instruites a une dimension européenne²²: «Un homme qui ne lisait jamais un livre n'était pas un homme pour elle: il valait donc mieux être libre et n'avoir pas à s'occuper d'une maison. Elle n'avait pas non plus envie d'avoir des enfants, elle en voyait déjà trop de toute manière. Elle allait au concert et au théâtre... ²³ ». Des propos de cette nature ont été tenus par les personnes interrogées qui soulignent que certaines collègues «qui voulaient se marier à tout prix » ont accepté un déclassement qu'elles-mêmes ont toujours refusé.

Toutefois, une image négative de la condition de célibataire, et même d'enscignante, est proposée par des femmes qui ont goûté dans leur jeunesse aux plaisirs de la grande ville: sévriennes, professeurs de lettres ou d'histoire, elles conservent un souvenir ébloui de la capitale, de ses richesses artistiques et culturelles. Confinées après dix ans de carrière dans un lycée de province, elles échouent à préserver un espace d'autonomie. Pour les frères et les sœurs mariés, elles sont la compagnie naturelle d'une mère âgée, ce qui les amène à retourner dans la ville de naissance après avoir occupé un premier poste dans une autre région²⁴.

En contrepoint à la vision misérabiliste du professeur femme qui domine dans la littérature, Colette Audry, «fille de parents protestants», évoque dans La Statue la passion intellectuelle et pédagogique d'une jeune enseignante qui exerce au collège de Saint-Brieuc en 1918: «Je ne perdais pas un de ses gestes, pas une inflexion de sa voix. Mais rien de la leçon non plus: aciéries de Scheffield, polders de Hollande et fjords de Norvège, tchernoziom des steppes, réalités massives d'un monde dont je m'emparais et qui se déployait sous mes yeux pour se refermer autour de Mathilde...». Dans le récit autobiographique de l'élève - devenue elle-même professeur c'est la classe qui ouvre sur le monde et ouvre au monde, guidée par une femme indépendante. Mathilde ne se laisse pas enfermer dans la norme domestique – elle vit dans une chambre mal rangée - pas plus que dans la norme universitaire: sévrienne, elle refuse de passer l'agrégation. Ce refus dénote-t-il un manque d'ambition typiquement «féminin»? Aux yeux de l'ancienne élève, il apparaît comme la manifestation d'un esprit libre pour

- 22. Cécile Dauphin, «Femmes seules» in Georges Duby, Michelle Perrot, Geneviève Fraisse (éd.), Histoire des femmes en Occident, 4, le x1x^e siècle, Paris, Plon, 1991. En Angleterre, le célibat des professeurs femmes au xx^e siècle a été étudié par Penny Summerfield: «The Secondary Schoolmistress as a professional in Britain 1900-1950», colloque de l'Institut européen de Florence. Centre de recherche sur la culture européenne, 31 mai-2 juin 1990, EUI Colloquium papers.
- 23. Elias Canetti. *Lebengeschichte*, Munich, Carl Hanser Verlag, 1980 (éd. fr., *Histoire d'une vie*, Paris, Albin Michel, coll. «Livre de Poche Biblio», 1982, pp. 13-14).
- 24. Le courrier administratif contenu dans les dossiers personnels montre bien que l'alternative pour beaucoup de professeurs célibataires, c'est rejoindre Paris ou retourner dans la région d'origine. Elles font parfois valoir le fait qu'elles s'occupent d'une mère âgée pour obtenir le poste désiré. Les titres et la compétence pédagogique sont pris en compte, en même temps que l'âge, pour l'accès au cadre de Paris ainsi que pour le passage du collège au lycée. Des stratégies de carrière existent. encouragées par les supérieurs, mais ces derniers ont aussi la tâche de pourvoir les postes et d'éviter le « turn over », ce qui les amène à freiner certaines ambitions.

qui l'enseignement et la vie intellectuelle, loin d'être antinomiques, se nourrissent l'un de l'autre²⁵.

La réforme du lycée et du professorat féminins qui se met en place à partir de 1924, va-t-elle entraîner une avancée des femmes dans les territoires masculins?

De fait, la mixité des études et des professions fait peu de progrès entre les années trente et les années soixante. Si la présence féminine augmente à l'Université, parmi les salariés et dans quelques professions indépendantes, cette féminisation touche essentiellement des spécialités et des secteurs, comme l'enseignement, où l'on concède une légitimité aux diplômées. Les hommes, parallèlement, ont tendance à déserter les filières d'études et les spécialités investies par les femmes. Émile Durkheim s'est attaché à décrire ce phénomène dans La division du travail social: «dans certaines classes, les femmes [s'occupent] d'art et de littérature comme les hommes»; il prédit une «féminisation» des domaines artistiques et littéraires, que les hommes «[semblent] délaisser pour se donner plus spécialement à la science »26. Ce processus de différenciation, selon lui, est un signe et un facteur de progrès à l'échelle de la société conjugale, microcosme et reflet de la société globale. Les formes de la division du travail sexuel sont appelées à évoluer, les femmes étant susceptibles de pénétrer de nouveaux territoires, mais le sociologue exclut la possibilité que la division elle-même, principe structurant et générateur de cohésion sociale, soit abolie. Durkheim ouvre, paradoxalement, un champ de recherche, si l'on admet que la définition - ou la redéfinition - des compétences, des fonctions et des postes à partir de l'opposition masculin-féminin, accompagne invariablement l'intégration des femmes dans les différents secteurs de la culture et de l'emploi tout au long du xx^e siècle²⁷.

25. Colette Audry, *La Statue*, Paris, Gallimard, 1983, p. 44.

Les professeurs des lycées de jeunes filles des années trente aux années soixante: égalité et spécificité

La loi Léon Bérard déféminise le professorat des lycées de filles dans la mesure où l'enseignement dispensé a désormais pour finalité, comme celui des garçons, la préparation du baccalauréat. Le fait de recevoir un salaire égal à celui des collègues masculins, d'enseigner les langues anciennes et la philosophie, contribue à neutraliser

^{26.} Émile Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, Puf, 1930 (nouv. éd., 1973, p. 23).

^{27.} Voir, entre autres, Philippe Alonzo, «Employés de bureau: le genre masculin n'est pas neutre»; Delphine Gardey, «Sténo-dactylographe: de la naissance d'une profession à sa féminisation, 1883-1930»; Rosemary Crampton, «Trajectoires féminines dans la banque et la pharmacie: comparaison France-Grande-Bretagne», Les cahiers du Mage, n° 1. Iresco, Paris, 1995.



le «genre» de la profession. Néanmoins, la non-mixité du public scolaire perdure dans le secondaire. Cette mesure vise-t-elle à tempérer les ambitions professionnelles des filles? La peur de la contamination par les garçons pour qui le choix d'une profession est l'issue normale des études, est très présente dans les débats sur la mixité autour de 1925: les demoiselles perdraient leur docilité naturelle au contact des élèves masculins et chercheraient à imiter leur carriérisme²⁸.

En 1935, les filles représentent dans les filières littéraires presque la moitié des effectifs, mais elles demeurent très minoritaires dans les disciplines juridiques, en sciences et en médecine. En 1953-1954, la percée est encore timide s'il s'agit des études de droit et de médecine (autour de 20 % de femmes) mais en pharmacie et en lettres, les taux de féminisation atteignent environ 55 %. En sciences, un quart des étudiants sont des étudiantes, elles préparent une licence d'enseignement,

28. Jean Peticol, «L'erreur de l'école mixte » in *La Revue des deux Mondes*. 15 oct. 1927, pp. 860-875.

diplôme exigé pour se présenter au Capes (certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire) créé en 1950. À cette date, le taux de féminisation des agrégés s'élève déjà à 47 % et celui des certifiés à 54,5 %. Par ailleurs, on observe encore des taux de célibat élevés chez les enseignantes qui exercent en 1954 (43 % des professeurs âgées de 35 à 44 ans sont concernées). Ce trait vaut pour d'autres catégories: chez les médecins femmes nées entre 1889 et 1929, la proportion des célibataires est nettement supérieure aux données de la population générale²⁹.

Les célibataires qui ont débuté entre 1930 et 1950 évoquent les contradictions induites par la promotion intellectuelle et sociale qu'elles ont effectuée. Elles sont proches, sur ce point, des générations précédentes, mais elles adoptent un ton plus libre en commentant leur itinéraire personnel. Abandonner l'exercice de la profession pour se marier équivalait à «ruiner» les efforts fournis pendant les études, par elles-mêmes et souvent par leurs parents. Devenir institutrice ou professeur c'était réaliser le désir du père «qui lisait beaucoup, qui était très intéressé par l'histoire» («mon père était douanier en haute montagne, il n'avait pas pu faire des études et se montrait ambitieux pour moi...»)30. Du reste, les professeurs femmes nées entre 1918 et 1935 sont, pour un tiers d'entre elles, des filles de petit patron, d'employé, d'ouvrier ou d'agriculteur et 10,6 % ont un père qui exerce dans l'enseignement primaire. Fait notable, la proportion des chefs de famille appartenant aux catégories supérieures a doublé par rapport à ce qu'elle était au début du siècle: 35 % des pères dirigent une entreprise, exercent une profession libérale ou occupent un emploi de cadre³¹. Le professorat féminin est donc valorisé ou tout au moins accepté par plusieurs couches sociales dont les revenus et le style de vie sont très différents. Ce constat reste valable si l'on tient compte des précisions apportées par les enquêtées d'origine bourgeoise ou aristocratique qui ont connu des revers de fortune: les difficultés matérielles entrent pour beaucoup dans la décision de «travailler» et d'«enseigner», le professorat n'en reste pas moins un choix honorable. Les mères associent au métier d'institutrice ou de professeur l'idée de progrès intellectuel et d'indépendance personnelle; le salaire, en affranchissant la femme de la tutelle masculine, lui permet d'éviter une union mal assortie ou d'assumer une

^{29.} C. Herzlich, M. Bungener, G. Paicheler *et al.*, *Cinquante ans...*, *op. cit.*, p. 37.

^{30.} Professeur agrégée d'histoire née en 1912, a été boursière au lycée de Dijon, puis de Versailles pour préparer Sèvres.

^{31.} Source: Insee, enquête FQP 1970.

séparation. Ce point de vue réunit les bourgeoises qui regrettent de ne pas avoir utilisé dans une profession leur qualification scolaire et les travailleuses qui ont mené de front activité professionnelle et obligations familiales³². Elles ne cherchent pas à décourager leurs filles de continuer des études à l'époque où professorat et célibat sont encore associés, elles se contentent de souhaiter que l'activité rémunérée garde «quelque chose de féminin». Dans le cas étudié, celui d'une physicienne, devenir ingénieur c'était « pousser trop loin » l'identification aux hommes³³.

De surcroît, il est cohérent de penser que la femme sans enfant qui rompt avec son destin «naturel», est moins dévalorisée dans les années trente et dans l'immédiat après-guerre qu'à l'époque actuelle. Ce trait n'est pas stigmatisant à partir du moment où il vaut pour la moitié des professeurs femmes en 1954³⁴. Il favorise, au contraire, le sentiment d'appartenance à un groupe professionnel et la constitution d'une identité collective. Conjointement, l'idée selon laquelle l'ascension sociale et intellectuelle a pour contrepartie l'impossibilité d'assumer plusieurs rôles est intériorisée par les célibataires dont la carrière s'achève autour de 1975. Elles se vivent comme les égales des collègues hommes parce qu'elles bénéficient d'une liberté d'action à l'extérieur des établissements scolaires et de l'espace domestique. L'accès aux privilèges masculins se traduit, notamment, par la possibilité de résider seule et de voyager. Les professeurs d'histoire ou de lettres parlent avec enthousiasme des «reportages» qu'elles ont effectués pour apporter aux élèves l'air du dehors. Cette initiative leur confère une auréole de femme moderne alors que les enseignantes en fin de carrière personnifient la vieille fille aux yeux des adolescentes³⁵. Faut-il distinguer néanmoins une indépendance «masculine» ou «féminine» dont les manifestations diffèrent? Certes, «l'évasion fréquente des professeurs dans la vie politique» est évoquée par Gérard Vincent qui cite l'étude menée par un historien américain sur la période 1870-1958; les élus, pour la plupart, sont des hommes³⁶. À l'inverse, certaines de nos enquêtées ont joué un rôle de mère auprès d'enfants qui ne leur étaient pas nécessairement apparentés sur un mode qui n'est pas sans rappeler la relation pédagogique. S'il est vrai qu'une telle responsabilité est confiée prioritairement à des femmes, dont les compétences sont utilisées aussi de cette façon-là, le

- 32. Les mères des professeurs retraitées étaient des professeurs, des institutrices, des artisanes ou des commerçantes pour celles qui travaillaient au dehors. L'une a ouvert une pension de famille après la mort de son mari, professeur dans une Grande Ecole. Les mères «au fover» sont des épouses de professeurs, de membres des professions libérales, de gros commerçants, de petits fonctionnaires non enseignants. La moitié des mères des professeurs en exercice interrogées entre 1979 et 1981 sont «inactives»; les autres sont des enseignantes pour 23 % d'entre elles. des cadres moyens des services publics et de santé (2,3 %), des employées ou des ouvrières (11 %), des petits artisans/commerçants (5,5 %), des agricultrices (1,5 %). L'échantillon est représentatif de la population nationale du point de vue de l'âge, 50 % des professeurs femmes ont entre 30 et 39 ans, 23 % entre 40 et 44, 9 % entre 45 et 49 et 13,5 % entre 50 et 59 ans.
- 33. Le Guide Néret, Les Carrières féminines, Paris, Lamarre, 1955, tend à décourager les jeunes filles de devenir médecin et a fortiori ingénieur; cette dernière profession est « masculine » par essence. En revanche les processus d'accès au professorat sont précisés avec force détails ainsi que le nombre de postes mis aux concours.
- 34. Sur l'évolution des idées concernant le célibat, Yvonne Knibiehler, «Le célibat. Approche historique » in François de Singly (éd.) La famille, l'état des savoirs, Paris, La Découverte, 1991. Les professeurs femmes en 1954 n'ont pas d'enfant de moins de 16 ans pour 46 % d'entre elles; 21,8 % en ont un seul selon les données du recensement. En revanche, 13,7 % des « professeurs » ont trois enfants et plus de moins de 16 ans.
- 35. G. Vincent, Les professeurs du second degré, Paris, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques. Colin, 1967, pp. 58-59: «les interviews des jeunes filles révèlent un sentiment particulier à l'égard de certaines de leurs professeurs âgées. Elles tiennent souvent des propos hostiles avec des attaques précises contre les manifestations physiques du vieillissement.[...] ».

36. G. Vincent, Les professeurs..., op. cit., p. 301. D'après Mattéi Dogan, «French Deputies, 1870-1958» in Political decision-makers: recruitment and performance, université de Californie, 1961: sous la IVe république, sur 1112 députés métropolitains, il y eut 66 instituteurs et 99 professeurs. Jean Pascal, in Les femmes députés de 1945 à 1988, Paris, édité par l'auteur, 1990: en 1945 on trouve parmi elles six institutrices et deux professeurs; en 1986, treize professeurs du secondaire ou du supérieur, une institutrice. Député de l'Aisne de 1946 à 1951, Mme Charbonnel-Duteil, ancienne élève de Fontenay, «abandonne son poste quand son mari, médecin, trouve une clientèle dans le sud de l'Aisne »; le couple s'engage dans la Résistance, ils auront quatre enfants. Mlle Dienesh, député des Côtes-du-Nord de 1945 à 1981 est agrégée de lettres classiques.

- 37. Source: Insee, recensement de 1954; 16 % des professeurs sont mariées avec un instituteur, un cadre moyen, un technicien, 4,8 % avec un employé.
- 38. Mme B. J., professeur et épouse de professeur défend l'idée qu'il est possible de mener de front vie familiale et profession: «électricité, gaz et machinisme ont tellement simplifié aujourd'hui les humbles besognes domestiques! Le seul point délicat est la présence des enfants très jeunes mais la solution anglaise du demi-travail ou le congé de longue durée le feraient disparaître [...] », in l'Information universitaire du 2 février 1935, p. 6.
- 39. Selon l'Insee, données du recensement de 1954, les enseignantes abandonnent moins souvent leur profession au cours de leur carrière que l'ensemble des actives; on n'observe pas de creux démographique entre 35 et 44 ans.

caractère contractuel du lien tissé introduit quelques différences par rapport à l'expérience de la maternité.

En résumé, le corps enseignant féminin est constitué jusqu'au début des années soixante par une majorité de femmes sans enfant qui côtoient quelques mères de famille nombreuse. Comment expliquer cette coexistence entre deux figures? S'opposent-elles sur tous les points? Répondre à la première interrogation implique de prendre en compte la profession du conjoint des femmes mariées. En 1954, le mari est un professeur du secondaire pour 37 % des enseignantes, 28 % ont épousé un cadre supérieur non enseignant, un ingénieur, un membre d'une profession libérale; à peine 5 % sont mariées avec un ouvrier³⁷. Le salaire et la culture spécialisée cessent peu à peu de faire tache dans la corbeille de noces, mais il faut payer le tribut des responsabilités maternelles. Les professeurs qui élèvent plus de deux enfants sont plutôt des épouses de non enseignants alors que les couples d'enseignants ont une conception plus malthusienne de la famille. En outre, les mariages tardifs des femmes, après 30 ans, sont encore fréquents et les congés de maternité ne font pas le bonheur des directrices en raison des remplacements à assurer. La possibilité d'exercer à temps partiel n'existe pas avant 1970, même si la question est débattue dans la presse universitaire depuis 1933³⁸. Si les mères de famille bénéficient généralement d'une aide domestique - parfois logée à la maison – la correction des copies s'effectue souvent à des heures tardives et même la nuit. L'attachement à l'activité rémunérée est comparable, qu'il s'agisse des célibataires ou des femmes mariées, puisque la profession est rarement abandonnée après la naissance d'un troisième enfant³⁹. Déjà contrainte de réduire le temps consacré à la lecture pour intervenir auprès de ses enfants dont la santé est fragile, l'une des enquêtées entend, comme son aînée mais dans un autre contexte, fixer des limites à la «féminisation» du professorat de philosophie. Elle a toujours délégué les tâches domestiques - «j'ai fait le serment de ne jamais toucher à un aspirateur» - afin de rétablir une égalité avec le conjoint, un ingénieur peu présent au foyer. En résumé, le cumul des fonctions qui surprenait dans les années vingt - tout autant que la rupture de la vie conjugale – commence à s'imposer comme un nouveau modèle, mais c'est au prix d'une charge de travail très lourde. En effet, la suppression du concours



géographie. © D. R.

d'entrée en sixième en 1957 et la généralisation des études au-delà du primaire prévue par la réforme de 1959, entraînent une augmentation des effectifs dans les lycées: en 1966, 36,5 % des classes du premier cycle et 47,4 % de celles du second cycle ont plus de 30 élèves⁴⁰.

Cependant, les professeurs âgées de 30 à 40 ans à cette époque ont le sentiment d'avoir vécu l'«âge d'or» de la profession, alors que l'expérience du métier au cours des vingt dernières années de la carrière est jugée moins satisfaisante. Le niveau des classes est homogène dans les années soixante, des filles d'origine modeste accèdent au lycée, elles sont reconnaissantes à l'institution qui valorise leurs efforts et leurs résultats. Les élèves « plus coquettes et tête en l'air» ne perturbent pas le déroulement de la classe. La situation et le comportement de ces enseignantes qui ont pris leur retraite au plus tard en 1990, à la fois se rattachent au passé et anticipent sur l'avenir: titularisées à 22 ou 23 ans, elles partent

40. Ministère de l'Éducation nationale (MEN), note d'information n° 97-38, sept. 1997, p. 2.

- 41. Entretien, 1996; professeur agrégée de géographie à Paris pour l'essentiel de sa carrière, née en 1933, ancienne élève de Fontenay, conjoint professeur certifié, deux enfants.
- 42. «Les enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur: revenus professionnels et conditions d'activité», Documents du CERC, n° 105, 1992. L'effectif des enseignants relevant des catégories «enseignement supérieur» passe de 7901 en 1961 à 30546 en 1971, voir p. 20. En 1981 le taux de féminisation atteint 7,4 % seulement chez les professeurs et 21,6 % chez les maîtres de conférences, voir p. 26.
- 43. Les Classes préparatoires aux Grandes Écoles comptent 26 694 élèves en 1967-1968 et presque 60 000 en 1988-1989. Voir M. Cacouault-Bitaud, « Les professeurs femmes des classes post-bac en France: polyvalence des titres chez les enseignants du secondaire et promotion vers le supérieur » in Nicky Le Feuvre, Monique Membrado, Annie Rieu (éd.), Les femmes et l'Université dans les pays de la Méditerranée, Presses de l'université de Toulouse-Le Mirail, 1999.
- 44. M. Cacouault-Bitaud, « Images, carrières et modes de vie des enseignantes, des années soixante à la décennie 90 », Recherche et Formation, n° 20, 1995, pp. 17-31. Une enseignante de physique, ancienne élève de Fontenay, née en 1950, met l'accent sur le fait que les scientifiques elles-mêmes n'étaient pas incitées à faire de la recherche (entretien, 1994). N. Mosconi évoque aussi cette question à propos de l'École de Sèvres, Femmes..., op. cit., pp. 142-143.
- 45. L'effectif du corps enseignant du secondaire passe de 27800 en 1951 à 67200 en 1965. En 1985-1986, les professeurs de type lycée titulaires sont 174509 et 244933 en 1995-1996.

rejoindre sans hésitation un premier poste à l'étranger ou en province, loin du domicile familial. Elles sont alors célibataires et l'idée de contester les règles établies par l'administration ne leur vient pas à l'esprit, même lorsqu'il s'agit d'occuper un poste en Algérie, département français en 1957⁴¹. Les mutations ultérieures les amènent à exercer dans plusieurs lycées de jeunes filles avant de se marier à la trentaine et de se fixer dans une ville en raison de la profession du conjoint ou de l'état de santé des parents. Les agrégées ont le sentiment d'avoir renoncé, à ce moment-là, à «faire ce qu'il fallait» pour exercer dans les classes préparatoires ou à l'Université. Elles élevaient de jeunes enfants et appréciaient les conditions de travail dans leur établissement. De fait, à l'époque où les recrutements sont importants dans le supérieur - les effectifs d'enseignants chercheurs ont quadruplé entre 1961 et 1970 - des hommes surtout sollicitent et obtiennent des postes⁴², alors que le taux de féminisation des agrégés s'élève à 53 % en 1965. L'évolution qui se dessine a quelque chose de paradoxal: quand les professeurs femmes étaient pour la plupart célibataires et pouvaient sans difficulté assumer une mobilité professionnelle et géographique, les chances de connaître une trajectoire ascendante étaient réduites. Au moment où ces chances deviennent plus grandes⁴³, la situation de mère de famille constitue une entrave, ou apparaît comme tel. Autrement dit, les enseignantes à partir des années soixante et soixante-dix sont « rendues » à la «condition féminine», modernisée. La tradition qui voulait que les élèves de Sèvres et de Fontenay elles-mêmes se contentent du professorat des collèges et des lycées⁴⁴, continue d'exercer un effet déterminant, renforcé par les contraintes du mode de vie conjugal et familial.

Professeur et mère de famille après 1965 : les ambiguïtés et les coûts de la normalisation sociale

Les changements qui marquent les effectifs de professeurs, la situation personnelle des enseignantes et les conditions d'exercice, ont pour conséquence de «féminiser» le corps enseignant du secondaire, selon un processus différent de celui qui a été analysé pour les années de fondation. À la fin des années soixante, les professeurs sont deux fois plus nombreux qu'ils ne l'étaient quinze ans auparavant⁴⁵. Les femmes représentent 56 % des agrégés



et 60 % des certifiés en 1975. Dans la mesure où les études littéraires ont été privilégiées pour les filles et en tout premier lieu les langues vivantes, les deux tiers des professeurs de lycée sont des enseignantes dans ce groupe de disciplines en 1965, plus de 70 % dix ans plus tard. Les mathématiques attirent davantage les hommes, seulement 46 % des professeurs sont des femmes dans cette discipline; toutefois, la féminisation en mathématiques atteint 52 % dans les collèges d'enseignement secondaire (CES) créés en 1963. L'offre de postes a eu plus de succès auprès des diplômées d'études supérieures que de leurs homologues masculins⁴⁶. L'administration de tutelle enregistre avec soulagement l'afflux des candidatures féminines qui pallient les difficultés de recrutement, mais la sélectivité plus grande des concours destinés aux postulantes, comparativement aux concours masculins, exprime la crainte que le titre d'agrégé ne subisse une «dévalorisation» en devenant l'apanage d'un nombre grandissant de femmes⁴⁷.

^{46.} Luc Boltanski. *Les Cadres*, Paris, Minuit, 1982, p. 317.

^{47.} J.-M. Chapoulie, Les Professeurs..., op. cit., pp. 22-43.

À mesure que la féminisation progresse, on assiste à un renversement spectaculaire du point de vue des justifications d'ordre idéologique qui entourent l'accès des diplômées à la fonction enseignante: destinée au début du siècle à une minorité de femmes instruites et solitaires, cette fonction convient désormais à une majorité d'étudiantes qui se marieront et élèveront des enfants. On est passé d'un premier modèle qui imposait des restrictions, mais qui privilégiait de fait l'activité professionnelle, à un second qui n'implique pas, a priori, de renoncement dans le domaine privé, mais qui fait dépendre le choix du métier, et peut-être la manière de l'exercer, du mode de vie dans la sphère domestique. Les textes officiels qui concernent l'attribution d'un service réduit ou la mise en disponibilité, sont révélateurs à cet égard: il peut être accordé pour convenance personnelle ou pour élever un enfant de moins de cinq ans, mais les raisons invoquées à l'appui de la demande sont d'autant plus légitimes qu'elles renvoient aux préoccupations familiales. La conception moderne du professorat exercé par des femmes a donc pour effet de constituer les enseignantes en catégorie spécifique tout autant que la conception ancienne, alors même qu'elles sont formées comme les hommes et exercent dans des établissements mixtes.

De fait, selon les données du recensement de 1975, le célibat a diminué chez les professeurs – même si 21 % d'entre elles ne sont pas mariées dans la tranche d'âge 35-44 ans. Elles ont épousé selon des proportions voisines (un tiers environ) un cadre d'entreprise ou un ingénieur, un enseignant du secondaire ou du supérieur; enfin 18,6 % ont un mari cadre moyen et 10 % vivent avec un employé ou un ouvrier. En 1990, ces traits se sont maintenus, à quelques nuances près: les conjoints exerçant une profession intermédiaire sont un peu plus nombreux ainsi que les chômeurs⁴⁸. Quelle que soit la période envisagée, la qualité de mère de famille vaut pour 70 % des agrégées et certifiées. En conséquence, elles sont traitées comme un groupe particulier dans les études sociologiques: si l'origine sociale et le cursus universitaire sont pris en considération quel que soit le sexe des enquêtés pour expliquer l'accès au professorat et le déroulement des carrières, le fait de se marier et de vivre en famille détermine uniquement l'itinéraire des professeurs femmes⁴⁹. On admet, implicitement, que l'intervention des enseignantes ne s'arrête pas au seuil de leur établissement. Étant

48. En 1975, 60 % des enseignantes agrégées et certifiées sont situées dans les tranches d'âge 25-34 ans (37,8 %) et 35-44 ans (23,2 %). Le taux de célibat est de 25,4 % pour les 45-54 ans. Concernant les conjoints: en 1990, selon les données du recensement, 60,3 % appartiennent aux catégories supérieures, 20,2 % aux catégories intermédiaires, 7,6 % sont employés ou ouvriers, 5,4 % agriculteurs, commerçants ou artisans, 6,6 % inactifs (dont 2 % de chômeurs).

49. J.-M. Chapoulie, Les Professeurs..., op. cit., «Le recrutement des femmes », pp. 89-98. Nous avons pris en compte des éléments de la vie personnelle des hommes pour expliquer leurs trajectoires professionnelles: voir M. Cacouault-Bitaud, «Égalité formelle et différenciation des carrières entre hommes et femmes chez les enseignants du second degré », La Revue de l'Ires, n° 29, 1998-1999.

donné l'importance attribuée à la réussite scolaire dans les familles des classes moyennes, les mères sont sommées de veiller sur la scolarité des enfants et de limiter, «s'il le faut », leurs ambitions professionnelles⁵⁰.

Par ailleurs, la qualification requise pour enseigner dans le secondaire est l'objet d'une redéfinition, au moins partielle, étant donné que les performances et les comportements des élèves se diversifient à partir de la deuxième moitié des années soixante-dix⁵¹. En effet, la politique scolaire suivie a pour objectif de favoriser la poursuite des scolarités dans le second degré, la proportion de bacheliers dans une génération a doublé entre 1965 et 1980⁵². L'éventail des postes occupés par les certifiés et les agrégés est de plus en plus large, en raison de l'accroissement du nombre des établissements et de la diversité des lieux d'implantation⁵³. La nouvelle définition de la compétence pédagogique officiellement proposée après 1981⁵⁴ privilégie les savoir-faire par rapport aux savoirs spécialisés et tend à considérer comme des pré-requis pour l'accès à une position de professeur, des capacités et des préoccupations importées de la sphère domestique: souci de la santé de «l'enfant» et de ses difficultés familiales, aptitude à l'observer et à le connaître, attention «aux besoins affectifs des adolescents »55. La substitution du terme métier à celui de profession s'inscrit dans cette perspective-là: la maîtrise des connaissances spécialisées, fondement de la profession libérale ou savante, se trouve minimisée, ou tout au moins placée en deuxième position. Or c'est elle qui permet à «la femme » et à «l'enfant » de s'arracher à une condition particulière et comme telle dominée⁵⁶. Ainsi des enseignantes de mathématiques ont été formées et recrutées tout au long du siècle, même si l'on a pensé - et si l'on pense encore - que les filles sont moins «douées» pour les sciences que pour les lettres ou les langues⁵⁷. Inversement, des hommes se spécialisent dans les disciplines littéraires, quelle que soit la pression sociale exercée sur les garçons pour qu'ils fréquentent les filières scientifiques⁵⁸. Autrement dit, chacun des deux sexes a la possibilité d'échapper à une définition restrictive et conventionnelle de ses capacités par le biais des études. En revanche, la priorité accordée aux savoir-faire et aux savoir-être sur les savoirs, tend à réintroduire l'idée d'une compétence naturelle - ou résultant d'une socialisation différentielle des sexes - qui serait directement

- 50. Dans Fortune et infortune de la femme mariée, Paris, Puf, 1987, p. 47, F. de Singly met en relation la profession du père et le diplôme de la mère pour estimer «les chances pour un fils d'être bachelier»: un fils de professeur a 94 % de chances quand la mère a fait des études supérieures, or, nous le précisons, cette mère est ellemême professeur la plupart du temps quand elle est diplômée du supérieur.
- 51. Antoine Prost décrit en 1982 dans le n° 11-12 de la revue Esprit, les transformations de la société qui influent sur les objectifs de l'enseignement et le rapport maître-élève: «le diplôme est un enjeu important pour l'insertion professionnelle [...] l'autorité parentale ne s'affirme plus directement, elle cède la place à la discussion... la famille donne à l'école de nouvelles fonctions, qui ne sont pas strictement pédagogiques».
- 52. Voir M. Cacouault-Bitaud et Françoise Oeuvrard, Sociologie de l'Éducation, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1995, p. 10: en 1965-1966, la proportion des bacheliers dans une classe d'âge était de 12,2 %, elle est de 26 % en 1980-1981 si l'on inclut les bacs technologiques. En 1997 elle atteint 30 % pour les seuls bacs généraux.
- 53. Les collèges sont au nombre de 3372 en 1960-1961 et de 4868 en 1990-1991. Sur le thème de la différenciation des établissements, voir M. Cacouault-Bitaud et F. Oeuvrard, Sociologie..., op. cit.
- 54. Hervé Terral, Profession: professeur, Paris, Puf, 1997, introduction: une tentative de redéfinition de la fonction enseignante et des compétences qu'elle requiert est identifiable depuis vingt ans. Les pratiques des professeurs devraient être «transparentes», les comportements « parcellisés » et codifiés, ce qui permettrait de les transposer d'un lieu d'enseignement à un autre une fois qu'elles auraient été reconnues « efficaces » par des experts en évaluation. Voir les analyses de Philippe Reynaud et Paul Thibaud in La fin de l'école républicaine, Paris, Calman-Lévy, 1990, pp. 119 et suiv.: «l'idée centrale consiste à modifier la relation entre la formation

"académique" et la formation "pédagogique", la seconde devenant plus importante que la première et correspondant à une définition large qui excède la transmission des savoirs».

55. Voir in Esprit, op. cit., le débat qui oppose Liliane Lurçat, «L'impossible connaissance totale de l'enfant », pp. 46-53 et Michel Lobrot «Une pédagogie pour les masses», pp. 25-45. Ce dernier reproche à l'école «traditionnelle » de ne pas tenir compte « des psychologies individuelles des élèves, des intérêts, des origines sociales, des handicaps [...]» en utilisant un vocabulaire qui renvoie à la fonction maternelle: «le succès [que connaissent actuellement toutes les méthodes qui se centrent sur l'expression, les relations humaines, le corporel, l'oralité] vient du fait qu'[elles] prennent les individus là où ils sont, c'est-à-dire très souvent au point zéro, et font de l'"école maternelle". Elles réapprennent à parler, à communiquer avec autrui, à réfléchir [...] sans se préoccuper de techniques et de structures élaborées [...] » (c'est nous qui soulignons).

56. Le discours sur l'infériorité de la femme se fonde sur l'idée d'une particularité féminine. «La femme » est souvent comparée à «l'enfant » dont elle a partagé pendant longtemps le statut juridique. Voir notamment Nicole Arnaud-Duc, «Les contradictions du droit », in *Histoire des Femmes..., op. cit.*, pp. 87-116.

57. Marie Duru-Bellat, L'École des Filles, Paris, l'Harmattan, 1990, 2^e partie, chap. 1, « Les différences de réussite (et d'aptitude) scolaire », pp. 45-58.

58. Dans les CPGE littéraires, les garçons ne représentent que 28,8 % des élèves en 1994-1995; ils représentaient 42 % des effectifs en 1968-1969. Cette baisse est rapportable à la forte pression qui s'exerce sur les « bons élèves » garçons. Les bonnes élèves sont également pressées de suivre une terminale « S », mais par la suite elles s'orientent plus fréquemment que leurs homologues masculins vers une « prépa » littéraire.

utilisable à tel ou tel niveau du système d'éducation. En simplifiant quelque peu, les enseignements de premier cycle qui s'adressent à des élèves jeunes conviendraient aux professeurs femmes; les classes préparatoires, où le savoir prime sur la relation, seraient destinées à leurs collègues masculins. De fait, les agrégées sont sur-représentées dans les collèges et sous-représentées dans les classes préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE)⁵⁹. Dans le même ordre d'idée, les postes de chefs d'établissement, qui supposent des aptitudes à gérer et à encadrer, sont occupés en priorité par des hommes: les directrices représentent presque 40 % des responsables de lycées aux lendemains de la dernière guerre, 23 % en 1984 et 21,2 % en 1996. Le taux de féminisation des principaux de collèges a baissé également au fil des dernières décennies; alors qu'il s'élevait à 35 % en 1968, il s'est stabilisé autour de 20 % dans les années quatrevingt et quatre-vingt-dix.

Doit-on conclure pour autant que le professorat du secondaire est devenu un métier «féminin» à partir des années soixante-dix, au sens où il s'agirait d'une activité pouvant être pratiquée de manière discontinue, n'offrant aucune perspective de promotion, réutilisant des compétences acquises et testées dans la sphère privée⁶⁰? Certes, il est possible d'identifier des pratiques et des itinéraires corroborant cette vision des choses. Elle reste néanmoins superficielle car elle sous-estime les exigences qui définissent la fonction enseignante dans un cadre institutionnel - les concours sont sélectifs - et l'hétérogénéité des itinéraires de professeurs femmes. Si ces exigences et cette diversité sont prises en compte, les attributs classiques des professions «masculines» (qualification précise, activité continue, progression dans la carrière...) caractérisent également le professorat⁶¹. En résumé, des processus de sélection et de contrôle conditionnent, au moins dans une certaine mesure, l'avancement des enseignantes, une partie d'entre elles connaissent une mobilité géographique et professionnelle. Enfin, plus d'un tiers des professeurs du secondaire, selon une étude du ministère de l'Éducation nationale (MEN) publiée en 1994. effectuent plus de 40 heures de travail hebdomadaire; les spécialistes des disciplines littéraires sont les plus occupés⁶². Pourtant, les enseignantes «à temps partiel» sont la minorité en 1994-1995 (12,2 % des certifiées et 9,5 % des agrégées) et leur choix (momentané) n'est pas

seulement guidé par les préoccupations domestiques; les difficultés générées par l'exercice du métier, les projets de qualification, entrent en ligne ce compte.

Une étude portant sur «les carrières professionnelles et salariales des enseignants du Second Degré», montre que la moitié des enseignants âgés de moins de 30 ans en 1978 ont connu une mobilité professionnelle. Ce sont des hommes surtout qui ont accédé au grade d'agrégé ou à la fonction de chef d'établissement après avoir enseigné comme certifié. Les auxiliaires femmes ont été plus souvent titularisées comme adjointes d'enseignement que leurs homologues masculins, proportionnellement plus nombreux à quitter l'Éducation nationale ou à obtenir le grade de certifié. «En règle générale, les femmes sont plus nombreuses à rester dans leur position initiale...»; elles figurent pourtant parmi les enseignants qui ont changé de position professionnelle entre 1978 et 1994⁶³. L'analyse des matériaux qualitatifs permet de passer du constat à l'explication, soit de mettre en évidence les facteurs et les processus qui font obstacle à une évolution de la carrière ou qui la rendent possible.

Le maintien dans une position précaire est souvent lié chez les femmes à la volonté de conserver une résidence commune avec le conjoint, dont la carrière est prioritaire. Cette dépendance amène des étudiantes à différer la présentation du Capes qu'elles ont pourtant toutes les chances de réussir⁶⁴. Ce type de contrainte joue également pour des certifiées qui renoncent à passer l'agrégation et pour des sévriennes qui ne cherchent pas à obtenir un poste à l'Université, dans une CPGE ou même dans un lycée. Le fait d'avoir pris un «bon départ» se retourne contre elles étant donné qu'elles sont perçues par leur entourage comme ayant atteint leur but⁶⁵.

La disposition à «consentir» ou à «résister» aux sollicitations de l'entourage dépend fortement de la relation à l'école et aux hiérarchies universitaires ainsi que du degré d'attachement à la discipline enseignée. Celles qui revendiquent un espace d'autonomie pour se consacrer à l'étude et aux préparations de cours, expriment le sentiment que leur identité personnelle et sociale n'est pas réductible à celle d'un couple ou d'une famille. En conséquence, elles assument les conflits qui se nouent dans la sphère domestique autour du partage des tâches et des

- 59. En 1992-1993, 48,7 % des agrégés sont des femmes dans les lycées et 61,6 % dans les collèges alors que le taux de féminisation des agrégés est de 49,7 %: 50,7 % des certifiés exerçant en lycée sont des femmes, 65,1 % de ceux qui exercent dans un collège, le taux de féminisation dans cette catégorie étant de 58.6 %. Les disciplines enseignées dans le deuxième cycle (philosophie. sciences économiques et sociales) sont les moins féminisées. Dans les classes post-bac (CPGE et BTS, brevet de technicien supérieur) les enseignantes représentent 35 % des professeurs en 1981-1982 et 36,9 % en 1993-1994, voir M. Cacouault-Bitaud, Différenciation...,
- 60. Voir Danielle Chabaud, Sociologie du travail, n° 3, 1984, pp. 346-357: «[...] sur le plan de la qualification, l'emploi "féminin" est défini par la réutilisation dans le travail salarié de compétences acquises par la pratique du travail domestique » et « une bonne partie des emplois féminisés fonctionnent selon la logique de la relation de service [...] ».
- 61. Marie-Agnès Barrère-Maurisson analyse le cas des militaires, in *La division familiale du travail*, Paris, Puf, 1992, pp. 54 et suiv. La carrière est définie comme « masculine » au sens où la mobilité « reste un des éléments structurels du fonctionnement de l'armée », où l'activité de l'épouse dépend de la fonction et de la trajectoire du conjoint.
- 62. Pierre Périer, « Enseigner dans les collèges et dans les lycées », in Éducation et formations, MEN-DEP (Direction des études et de la prospective), n° 48, pp. 14-20.
- 63. Alain Bigard, « Les carrières professionnelles et salariales des enseignants du Second degré », Les dossiers d'Éducation et formations, n° 97, 1997.
- 64. Entretien mené en 1994 avec une certifiée de lettres, née en 1947, titularisée après trois ans d'auxiliariat, dont le conjoint est professeur en faculté de sciences: «j'ai fait mes études de lettres rapidement, j'ai fait une maîtrise, et puis je me suis mariée en 1968 et donc j'ai été MA [maître auxiliaire] pendant deux ans dans le privé pour être sûre de rester à B., mon mari faisait son DEA, il fallait que je travaille car on avait besoin d'argent; il a eu un poste d'assistant...»

- 65. Entretien, 1994, avec une agrégée de lettres ancienne élève de Sèvres (née en 1951, a obtenu un poste en lycée en 1989, assure une partie de son service en classe préparatoire. Conjoint ingénieur, deux enfants) : « Je me suis retrouvée dans un collège en banlieue parisienne, c'était en 1976... avec le rapprochement de conjoint je suis rentrée sur Paris dix ans plus tard, et puis c'était la mise en place du Capes interne, donc le président du jury m'a demandé, en 1987 je suis entrée dans le jury... on finissait entre le 20 et le 25 juillet... j'ai arrêté parce que mon mari était furieux à chaque fois de sacrifier le mois de juillet...»
- 66. Entretien, 1995, avec une enseignante de lettres lauréate de l'agrégation interne en 1994, née en 1953; elle a obtenu le Capes en 1978 et un poste dans un lycée parisien en 1988. Le conjoint, instituteur et ancien militant « professionnel » « a toujours eu une position idéologique sur les concours, qui s'est doublée de pas mal de jalousie... moi j'avais un projet, je l'ai mené jusqu'au bout... Je n'ai qu'un enfant et je n'ai fait que travailler pour la classe et pour l'agreg... mes parents ont adhéré totalement à mon projet...»
- 67. Une proviseur adjointe divorcée, née en 1947, évoque les années où les ex-conjoints avaient un projet commun, enseigner à l'étranger. Déçue par l'enseignement à son retour en France, elle sollicite un poste d'adjointe de direction: son mari perçoit cette démarche comme opposée à ses intérêts et la mésentente s'installe: « mon mari était atterré quand j'ai été prise dans l'administration, ça voulait dire que j'étais fixée en France alors que lui aurait pu prétendre à un poste à l'étranger, et que moi je ne voulais plus le suivre nulle part... »

usages du temps. Plus précisément, la référence au milieu d'origine tient une place plus grande que les allusions au mari et aux enfants dans le discours des femmes qui ont progressé dans leur carrière. Le succès au concours de l'agrégation, par exemple, est présenté comme un «cadeau» aux parents et comme une victoire sur le conjoint, qui «s'il n'était pas contre, n'était pas pour... »⁶⁶. Ainsi, la création de l'agrégation interne représente une opportunité favorablement accueillie par les enseignantes dont les performances au concours sont meilleures, dans l'ensemble, que celles des hommes; elles sont en outre plus fréquemment divorcées. Le même phénomène est observable chez les professeurs qui deviennent chef d'établissement parce qu'elles souhaitent «exercer des responsabilités», «sortir du cadre restreint de la classe»; le taux de divorce est trois fois plus important au sein du personnel de direction féminin que chez les collègues masculins. Quand elles font un retour sur le passé, ces enseignantes promues après dix, quinze, ou même vingt ans de carrière. estiment que leur implication dans le travail professionnel a toujours constitué une pomme de discorde au sein du couple. La rupture survient quand les intérêts des deux conjoints, pour différentes raisons, cessent d'être solidaires⁶⁷. La rupture est évitée quand la promotion de l'épouse est perçue comme un avantage de part et d'autre. Si le statut du mari est élevé, c'est le prestige lié aux titres et à la culture qui compte avant tout; quand il est plus moyen, les avantages liés au changement de grade ou de fonction sont appréciés car le niveau de vie de la famille s'améliore.

On opposera, avant de conclure, deux itinéraires de professeurs femmes, anglicistes l'une et l'autre, épouses de cadres, qui ont commencé leur carrière comme auxiliaire. La première occupe à 40 ans un poste d'adjointe d'enseignement dans un collège après avoir refusé de passer les concours pour de ne pas quitter la ville de résidence. Mariée avec un cadre d'entreprise, elle est mère de trois enfants. Elle a opté pour le travail à temps partiel afin de satisfaire aux obligations sociales liées à la carrière masculine; ses compétences linguistiques sont un adjuvant précieux. Elle assure une présence régulière à la maison le mercredi et surveille chaque soir le travail scolaire des enfants. Elle a connu des périodes de disponibilité quand son mari a effectué des séjours à l'étranger. Dans

son établissement, elle ne souhaite pas qu'on lui confie la charge de professeur principal. La création des concours internes et l'offre de formation continue émanant de l'administration de tutelle n'ont pas rencontré d'échos. Le père de cette enseignante a effectué une promotion à l'intérieur de l'entreprise où la mère était employée comme secrétaire. Cette dernière a cessé de travailler quand elle a eu des enfants. Les parents sont satisfaits de la «réussite» de leur fille – elle est diplômée – et du mode de vie qu'elle a adopté - elle a fait un «bon» mariage. Ce mode de vie ne constitue pas une rupture radicale par rapport à celui de la mère, il s'agit d'un équivalent modernisé. Nous parlerons dans le cas de cette enseignante d'une conception et d'une pratique «féminines» du professorat. La présence sur le lieu de travail est limitée et par voie de conséquence l'engagement dans l'action collective, qu'il s'agisse de concertation pédagogique ou de réunion syndicale...

Pourtant, la qualité de mère de famille et d'épouse de cadre non enseignant ne détermine pas à elle seule la sous-exploitation des capitaux scolaires et culturels. La deuxième angliciste, née en 1940, se distingue de la première par une relation forte à l'activité rémunérée et à la discipline enseignée qui l'amène à maintenir des objectifs personnels, quelles que soient les contraintes de la vie domestique. L'apprentissage de l'anglais a été une source de gratifications et l'identification à une enseignante a joué un rôle décisif. Pour les parents de la bonne élève, des petits commerçants, les études débouchent sur un métier. Le cursus universitaire est néanmoins interrompu en raison d'un mariage et d'une maternité précoces. Âu bout de six années, un choix est effectué en faveur d'une reprise d'études et d'une professionnalisation des connaissances. Ce choix n'a pas de caractère obligatoire étant donné les revenus élevés du mari, ingénieur, mais il est considéré comme nécessaire pour l'équilibre de la personne et la survie du couple. L'enseignante s'acquitte des tâches domestiques et maternelles sur le mode du devoir à accomplir. Elle vit la position d'auxiliaire dans un collège comme un déclassement. Au cours des quinze premières années de la carrière, elle prépare les concours du Capes et de l'agrégation, malgré la naissance d'un troisième enfant. La titularisation, à l'âge de 32 ans, s'accompagne d'une demande de mutation dans un lycée. Le temps partiel a été adopté pour passer l'agrégation; il est

refusé ultérieurement car le professeur a souhaité valoriser son titre, obtenu à 38 ans, en sollicitant auprès de l'inspection l'attribution de classes post-bac. Cet itinéraire est basé sur un compromis; le professeur femme consacre une partie de son temps à une famille de cinq personnes mais elle revendique la possibilité de s'éloigner de la maison pour enseigner et de s'isoler dans l'espace privé pour se consacrer au travail professionnel. Initiée sur un mode «féminin», la carrière et le comportement privé s'approprient peu à peu des traits «masculins».

Nous entendons formuler des conclusions nuancées en gardant à l'esprit la problématique qui était la nôtre au départ de la réflexion. Nous avons postulé, en effet, que les catégories du féminin et du masculin, dans leur acception sociale et historique, étaient pertinentes non seulement pour interpréter des dispositions institutionnelles et des tendances majoritaires (telle discipline est «colonisée» par l'un ou l'autre sexe...) mais encore pour appréhender l'expérience concrète d'une activité qui. quelle que soit l'époque, est associée à un mode de vie. Ainsi les célibataires de l'entre-deux guerres et des années cinquante sont-elles affranchies comme les collègues masculins de la dépendance liée au mariage et à la maternité même si elles évoluent dans un milieu de travail exclusivement féminin. Elles vivent une condition masculinisée tout en ne bénéficiant pas de toutes les possibilités qui s'offrent aux hommes sur le plan de la participation à la vie publique. Inversement, les enseignantes recrutées après 1965 s'éloignent de leurs collègues masculins en apparaissant comme des épouses et des mères plus impliquées qu'eux-mêmes dans la sphère domestique alors que, parallèlement, l'espace de travail est devenu mixte. La mixité dans l'institution scolaire n'a donc pas automatiquement pour effet de rapprocher les enseignants de l'un et l'autre sexe du point de vue des rôles sociaux, des identités professionnelles et des spécialisations. Comme nous avons commencé de le montrer, une analyse fine permet de distinguer les situations conformes à une conception hyper féminine de la carrière enseignante, et celles qui se distinguent par la résistance opposée à cette conception et les efforts pour «masculiniser» les investissements professionnels et les comportements d'ordre privé. Les éléments réunis dans le cadre de nos dernières recherches, laissent penser que les enseignants.

féminisés par une profession où les collègues femmes sont majoritaires, cherchent à maintenir ou à retrouver une image et des formes de reconnaissance «masculines» dans la vie domestique et professionnelle. Ils se chargent moins souvent que les mères de la garde des jeunes enfants. Ils partagent avec elles la surveillance des devoirs et des activités de loisirs, surtout lorsqu'il s'agit d'activités sportives, mais leur abandonnent la plus grande part des travaux ménagers; les maris enseignants interviennent lorsqu'il s'agit du bricolage, des formalités administratives et, dans une moindre mesure, des courses. Ils dénoncent plus vigoureusement que les enseignantes les perspectives de carrière «trop réduites» et la «dévalorisation du métier», aussi sont-ils plus portés, dans l'ensemble, à rechercher un poste en lycée, quelques heures d'enseignement dans une classe préparatoire - même lorsqu'ils sont certifiés - ou dans le cadre des actions de formation continue organisées par l'Éducation nationale. Ils ont en conséquence des revenus plus élevés que ceux des professeurs femmes à grade et âge égaux. En résumé, le professorat, à différentes époques, est une profession ouverte aux deux sexes mais qui fait l'objet de partages, de divisions, d'interprétations qui dépendent chaque fois de la manière dont l'institution et ses agents s'identifient à une définition dominante du féminin ou du masculin ou, au contraire, prennent leurs distances par rapport à cette définition. C'est en focalisant l'attention sur le professorat exercé par des femmes - dont la condition est singulière jusqu'à une date récente - que l'on parvient à montrer dans quelle mesure la dynamique des relations entre les sexes contribue à définir et à modeler un groupe professionnel.